

DEL/2024/PE/20
**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT – PRESTATION DE SERVICE UNIQUE
ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS 0-6 ANS**

Les conventions d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant suivants :

- Crèche le TIPI
- Crèche la RUCHE
- Multi accueil COQUIN-COQUINE

Arrivent à échéance le 31 décembre 2023.

Afin de poursuivre le versement de la prestation de service unique et d'assurer une continuité dans les actions menées, celles-ci doivent être renouvelées pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2024. Cette courte durée est en lien avec la fin de la Convention Territoriale Globale, se clôturant également le 31 décembre 2024.

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service unique 0/6 ans pour ces trois structures.

Elle a pour objet de :

- Prendre en compte les besoins des usagers
- Déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre
- Fixer les engagements réciproques entre les cosignataires

La convention pour chaque établissement est constituée par les documents contractuels suivants :

- Le dossier de demande de financement Prestation de Service Unique reprenant :
 - La présentation du gestionnaire
 - La présentation de l'équipement
 - Le contenu du projet d'établissement respectant la Charte d'accueil du jeune enfant
 - Le contenu du règlement de fonctionnement conforme au Code de la Santé Publique
- La liste des pièces justificatives :
 - Une fiche de recensement des données pour la mise en ligne des informations relatives à la structure sur le site monenfant.fr
 - Une attestation de non-changement de situation
 - Le projet d'établissement (projet d'accueil, projet éducatif, projet social et projet de développement durable)
 - Le règlement de fonctionnement

Vu l'avis conforme de la commission Actions sociales, Logement et Politique de la Ville, du 23 janvier 2024,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De Renouveler ces conventions relatives à la Prestation de Service Unique pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,
- D'autoriser Monsieur LE MAIRE à signer tous documents nécessaires au renouvellement de ces conventions.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le vingt en un février,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 14 février et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 28 février 2024

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS Adjoints au Maire, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Sana EL AMRANI, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Gaëtan DECOSTER, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Adrien MALAIZE ayant donné procuration à Gaëtan DECOSTER
Sabine HONORE ayant donné procuration à Blandine LEPLAT

